

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS : 24**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,  
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES : 9**

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Adjoint**

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe GARCIA (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

19 – 13 avril 2023

**19. *Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe lotissement Belle Ile***

Rapporteur : Monsieur PORTES.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Lotissement Belle Ile,

**Vu** la délibération n° 5 du 9 mars 2023 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 et prenant acte du rapport d'orientations budgétaires 2023,

Vu la délibération du 13 avril 2023 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 pour le budget annexe Lotissement Belle Ile,

Vu la délibération du 13 avril 2023 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget annexe Lotissement Belle Ile,

Vu la délibération du 13 avril 2023 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 pour le budget annexe Lotissement Belle Ile,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 6 avril 2023,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement Belle Ile présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,**  
**DUPARC, LORENZO, VELA),**

**ADOpte** le Budget Primitif 2023 du budget annexe Lotissement Belle Ile par chapitres, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement					
Dépenses		Voté 2022	BP 2023	Recettes	
				Voté 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	20 000,00 €	20 000,00 €	013	Atténuations de charges
012	Charges de personnel			70	Produits des services
014	Atténuations de produits			73	Impôts et taxes
65	Autres charges gestion courante			74	Dotations
66	Charges financières			75	Autres produits gestion courante
67	Charges exceptionnelles			76	Produits financiers
68	Dotations aux provisions			77	Produits exceptionnels
02	Dépenses imprévues			78	Provisions
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	
023	Virement section invest.			042	Opérations d'ordre
042	Opérations d'ordre	142 306,64 €	53 004,14 €		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>142 306,64 €</b>	<b>53 004,14 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
<b>Total DF</b>		<b>162 306,64 €</b>	<b>73 004,14 €</b>	<b>Total RF</b>	
<b>2. Résultat reporté N-1</b>			<b>11 099,86 €</b>	<b>2. Résultat reporté N-1</b>	
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>162 306,64 €</b>	<b>84 104,00 €</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>	
Investissement					
Dépenses		Voté 2022	BP 2023	Recettes	
				Voté 2022	BP 2023
20	Immob.incorporelles			10	Dotations, réserves
204	Subv. d'équip. Versées			13	Subv.d'investissement
21	Immob. corporelles			16	Emprunts et dettes
23	Immobilisations en cours			27	Autres immob. financières
10	Dotations, réserves			024	Produit des cessions
16	Emprunts et dettes				
27	Autres immob. financières				
020	Dépenses imprévues			<b>Total des recettes réelles</b>	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	021	Viremt section fonct.
040	Opérations d'ordre	54 111,50 €	53 004,14 €	040	Opérations d'ordre
041	Opérations patrimoniales			041	Opérations patrimoniales
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>54 111,50 €</b>	<b>53 004,14 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
<b>Total DI</b>		<b>54 111,50 €</b>	<b>53 004,14 €</b>	<b>Total RI</b>	
<b>1. Résultat reporté N-1</b>		<b>142 306,64 €</b>	<b>53 004,14 €</b>	<b>1. Résultat reporté N-1</b>	
<b>Restes à réaliser Dépenses</b>				<b>Restes à réaliser recettes</b>	
Dépenses d'invest. cumulées		196 418,14 €	106 008,28 €	Recettes d'invest. cumulées	

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme  
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :